

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 15 mars 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE Arrivée après la 14 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 12 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 25 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 12 <sup>ème</sup> délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Départ après la 30 <sup>ème</sup> délibération
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARS	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN Arrivé après la 12 <sup>ème</sup> délibération
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes

**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**Absents excusés :**

CHANAZ  
CONJUX  
MERY  
SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
VIONS

Yves HUSSON  
Claude SAVIGNAC  
Eudes BOUVIER  
Christian REBELLE  
Denise de MARCH  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Véronique MERMOUD  
Sophie CASSARO  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Responsable service Urbanisme – Habitat – Foncier  
Responsable service Tourisme  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 398 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (36 titulaires et 2 suppléants), et 43 votants.

## DÉLIBÉRATION

N° : 13      Année : 2018  
Exécutoire le : 20 MARS 2018  
Affichée le : 20 MARS 2018  
Visée le : 20 MARS 2018

### **Demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) Autorisation de présenter la demande de validation de l'agenda en préfecture.**

Dans le cadre de la politique de mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, GRAND LAC a l'obligation de s'engager sur un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public ou d'installation ouverte au public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ces établissements après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction.

Cet agenda vaut donc engagement à procéder aux travaux de mise en conformité selon un délai déterminé et limité.

Une précédente mission de diagnostic de notre patrimoine avait permis de révéler que nos bâtiments étaient globalement accessibles aux personnes en situation de handicap. Malgré tout quelques travaux restent à prévoir au niveau des gymnases et du siège de Grand Lac. C'est tout l'objet de cet agenda que de planifier ces travaux sur les trois prochaines années.

Les montants estimatifs sur 3 ans sont les suivants : (Voir tableau en annexe pour un descriptif des travaux prévus).

- Siège Grand Lac : 55 800€ HT,
- Gymnase Garibaldi : 2 350€ HT,
- Halle des sports Marlioz : 24 900€ HT.

Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet, qui dispose de quatre mois pour instruire le dossier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'Agenda d'accessibilité Programmée présenté,
- AUTORISE M. le Président à déposer l'Agenda d'accessibilité Programmée auprès des autorités compétentes et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 15 mars 2018

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 49
- Pour : 49
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,  
Dominique DORD



## ANNEXE : Descriptif des travaux prévus :

<b>Désignation</b>	<b>Zone</b>	<b>Travaux</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Halle des sports Marlioz</b>	Stationnement	Reprise des places de stationnement adaptées	3 900 €	
	Entrée	Remplacement du caillebotis caoutchouc		500 €
	Accueils billetterie, vente et bar G3	Mise en place d'une tablette accessible	1 800 €	
	Circulations intérieures horizontales	Barrières G1		300 €
	Circulations intérieures verticales	Traitement de l'escalier intérieur	1 100 €	
	Circulations intérieures verticales	Mise en conformité de l'ascenseur	1 000 €	
	Sanitaires	Vestiaires et sanitaires G1		12 000 €
	Sanitaires	Vestiaires et sanitaires G2		600 €
	Sanitaires	Vestiaires et sanitaires arbitres G3		600 €
	Sanitaires	Vestiaires et sanitaires G3 RDC		1 000 €
	Sanitaires	Vestiaires et sanitaires G3 R+1		500 €
	Sanitaires	Lavabo		200 €
	Éclairage	Vestiaires G2		200 €
	Signalétique	Amélioration de la signalétique extérieure		800 €
	Éclairage	Commandes d'éclairage G2		400 €
<b>Gymnase Garibaldi</b>	Cheminements extérieurs	Remplacement de grilles EP		500 €
	Entrée	Reprise du ressaut au droit de la porte d'entrée	300 €	
	Entrée	Commande d'ouverture	150 €	
	Sanitaires	Lavabo		800 €
	Signalétique	Amélioration de la signalétique extérieure	400 €	
	Vestiaires	Porte-manteaux		200 €
<b>1500 Bd Lepic</b>	Cheminements extérieurs	Remplacement de grilles EP		1 500 €
	Cheminements extérieurs	Remplacement du caillebotis caoutchouc		100 €
	Cheminements extérieurs	Traitement des escaliers extérieurs	7 500 €	
	Cheminements extérieurs	Création d'un cheminement carrossable		2 000 €
	Entrée	Mise en place d'un visiophone		5 000 €
	Entrée	Remplacement du caillebotis caoutchouc		200 €
	Entrée	Mise en place de vitrophanie sur les parois vitrées		300 €
	Commandes	Distributeur de boissons	0 €	
	Accueil	Entrée secondaire et entrée salle réunion	0 €	
	Accueil	Mise en place d'une tablette accessible	1 200 €	
	Accueil	Mise en place d'une boucle magnétique	1 000 €	
	Circulations intérieures verticales	Traitement des escaliers intérieurs	21 800 €	

			Main courante escalier	
	Sanitaires	Sanitaires PMR escalier accueil		1 100 €
	Sanitaires	Sanitaire PMR RDC Tillet et R+2		800 €
	Sanitaires	Urinoirs		500 €
	Éclairage	Amélioration de l'éclairage extérieur	8 000 €	
	Éclairage	Amélioration de l'éclairage intérieur	4 800 €	
<b>TOTAL HT</b>			<b>52 950 €</b>	<b>30 100 €</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Administration générale - Demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) - Autorisation de présenter la demande de validation de l'agenda en Préfecture

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/03/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/03/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2286 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180315-d2286-DE

---

**Date de décision :** 15/03/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.4. Aménagement du territoire